



La Place de la mairie lors du marché du vendredi matin

BARBERAZ Infos

décembre 2025



Commune de Barberaz
Savoie

Le mot du Maire

Chères barberaziennes, chers barberaziens,

A la lecture de ces 12 pages, vous découvrirez les nouveautés de la commune de Barberaz et celles à venir dans les prochaines semaines.

Nous avons souhaité faire un focus en cette fin d'année sur des sujets pour lesquels nous sommes les plus interpellés, par mails, appels en mairie ou messages sur l'application Intramuros (dont je vous recommande l'installation sur votre smartphone).

Ainsi, vous découvrirez notamment :

- l'état d'avancement du projet du Percolateur, qui ouvrira les portes de son café associatif dans les prochains mois.
- les actualités travaux de la commune : sécurisation de la traversée Voie Verte/Avenue du Stade, passage du hameau de la Lésine à 30km/h...
- Une réponse aux nombreuses interrogations légitimes sur l'éclairage dysfonctionnel du terrain d'entraînement durant une bonne partie de l'été.
- Des rappels en tout genre (inscription listes électorales, règlement d'urbanisme...)

Vous pourrez aussi comprendre comment signaler des sujets à la commune ou à Grand Chambéry, et dans quelles circonstances.

Enfin, ce numéro vous informe en détail des démarches de recensement de la population (démarche qui se déroule tous les 5 ans) qui auront lieu sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année et vous donne rendez-vous le 16 janvier prochain à l'occasion des Vœux à la population !

Bien à vous toutes et tous,

Arthur BOIX-NEVEU
Maire

Sommaire

- 2 Citoyenneté
- 3 Cadre de vie
- 4 A qui s'adresser
- 5 Mobilité
- 6-7 Environnement
- 8 Soyez vigilants
- 9 Au quotidien
- 10 Sécurité
- 11 Tiers-lieu
- 12 Expressions libres, agenda et brèves

Retrouvez toute l'actu de la commune sur notre site www.barberaz.fr et sur notre page Facebook



et Intramuros



Recensement de la population 2026



En 2026, la commune de Barberaz réalise le recensement pour déterminer sa population de référence et décrire les caractéristiques de la population et des logements.

L'ensemble des logements (occupés ou non) et leurs occupants seront recensés **du 15 janvier jusqu'au 14 février 2026.**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, état des logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie des communes. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de celles-ci : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Comment ça marche ?

Une lettre aux habitants sera déposée dans votre boîte pour vous informer de l'opération. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet.

Suivez simplement les instructions indiquées pour vous recenser en ligne.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous.

Si vous ne recevez aucun document
avant le 19 janvier 2026,
contactez la mairie au : 04.79.33.39.37

Pour toute information concernant le recensement,
veuillez contacter :
Marie-Christine VEILEX coordinatrice, au 04.79.33.39.37
Pour en savoir plus sur le recensement de la population,
rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

INTRAMUROS, l'info en poche !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application ? Pas de temps à perdre ! Une fois BARBERAZ sélectionnée, accédez à l'interface et choisissez les types de notifications que vous souhaitez recevoir.

Si nous avons une information importante à vous faire passer (contamination de l'eau, inondation, coupure d'eau,...), vous recevez une notification vous alertant du problème.

Aussi, l'onglet "SIGNALER" utile pour tous. Pour signaler un problème (panne, dégradation, déchets, éclairage, lampadaire en panne, chute de branche, trou dans la chaussée...) via l'application.

Il suffit de prendre une photo, de se géolocaliser et d'envoyer le signalement à la mairie pour intervention.

Toute la vie locale à portée de main !



Scannez pour télécharger
l'application Intramuros

Déclaration préalable de travaux

Clôtures pensez à déclarer vos travaux !

Savez-vous que les clôtures ne sont pas de simples séparations entre voisins ? Elles jouent un rôle essentiel dans notre cadre de vie, elles façonnent le paysage de notre commune, contribuent à la biodiversité et participent à notre qualité de vie.

C'est pourquoi le PLUi-HD de Grand Chambéry, dont dépend Barberaz, fixe des règles précises concernant leur nature. Retrouvez-les sur <https://www.grandchambery.fr/mes-demarches/pluihd>.

Pourquoi ?

Parce que le PLUi-Hd prévoit que :

- Les clôtures de haies vives sont recommandées. La plantation de haies mono spécifiques est interdite et les espèces locales sont conseillées (cf. palette disponible dans le règlement écrit du PLUi secteur urbain, page 1, que vous pouvez retrouver sur <https://www.grandchambery.fr/mes-demarches/pluihd/documents/reglements-secteur-piemonts>)
- Les nouvelles clôtures doivent comporter un dispositif à claire-voie (garantit une transparence visuelle et une perméabilité physique sur l'ensemble de la hauteur et du linéaire de la clôture). Les pare-vues en limite de propriété ne pourront être réalisés qu'au moyen de plantations végétales.
- Les clôtures ont une hauteur maximale de 1,8 m (mur bahut inclus).
- Pour les portails et portillons, seule la règle de hauteur s'applique.

Vous installez ou modifiez une clôture ?

Une déclaration préalable en mairie est nécessaire avant tout projet, de préférence en ligne sur : rgd.pu.sirap.com/073029, de façon à vérifier la conformité avec le PLUi. La demande peut également être intégrée dans un permis de construire.



Déclarer votre projet permet également d'éviter des désaccords ultérieurs avec des voisins ou avec la collectivité, et de bénéficier d'éventuels conseils (matériaux, végétal, forme).

Ces solutions sont plus agréables pour tous, favorisent la biodiversité et s'intègrent mieux dans le paysage de Barberaz.

Qui prévenir ? pour



Les **POUBELLES** qui débordent sont à signaler sur l'application "SIMPL'ICI" de Grand Chambéry en fournissant, si possible, des photos.

Tout encombrant non lié à une poubelle est à signaler sur INTRAMUROS avec photos et sera traité par les agents communaux au détriment de leurs autres tâches.

Simpl'ici
Grand Chambéry
Vos démarches en ligne



Si vous trouvez un **ARBRE** tombé ou menaçant de tomber :

- sur la route, un trottoir, un chemin, il faut le signaler sur INTRAMUROS.
- sur un câble électrique, il faut le signaler à ENEDIS au 09 72 67 50 73.
- sur une ligne de téléphone, il faut le signaler à ORANGE.



ENEDIS



EAU

Que ce soit sur la voie publique ou à domicile, les incidents sont à signaler sur l'application SIMPL'ICI de Grand Chambéry en fournissant, si possible, des photos.

Simpl'ici
Grand Chambéry
Vos démarches en ligne



Coupure d' ELECTRICITE

Rendez-vous sur www.enedis.fr/panne-et-interruption pour vérifier si ce n'est pas une panne de secteur.

Si ce n'est pas le cas, appelez au 09 72 67 50 73.

Pour signaler une situation dangereuse, urgente (câble électrique à terre, coffret cassé...). Appelez au numéro ci-dessus.

ENEDIS



TELEPHONE - pour signaler un poteau tombé, ligne au sol ou coupée :

Rendez-vous sur www.dommages-reseaux.orange.fr et cliquer sur "signaler un équipement Orange endommagé". (en bas de la page)

Une panne de téléphone ou d'internet à votre domicile ? rendez-vous sur la rubrique de votre fournisseur sur cette même page.



GAZ - vous n'avez plus de gaz chez vous ?

Rendez-vous sur www.grdf.fr/particuliers/interventions/infocoupure pour vérifier si ce n'est pas une panne de secteur.

Si ce n'est pas le cas appelez au 09 69 36 35 34.

Pour une urgence, signaler une odeur de gaz par exemple, appelez au 0800 47 33 33.

GRDF



ECLAIRAGE PUBLIC DEFECTUEUX

Signaler le problème sur IntraMuros avec le numéro du lampadaire indiqué dessus et le nom de la rue dans laquelle il est situé.



Usagers de la route, vous connaissez ces panneaux ?

Lorsque les cyclistes se déplacent à vélo, en présence de ces panneaux "M12", un feu rouge se transforme en cédez-le-passage. Ils peuvent passer au rouge, mais n'ont pas la priorité.

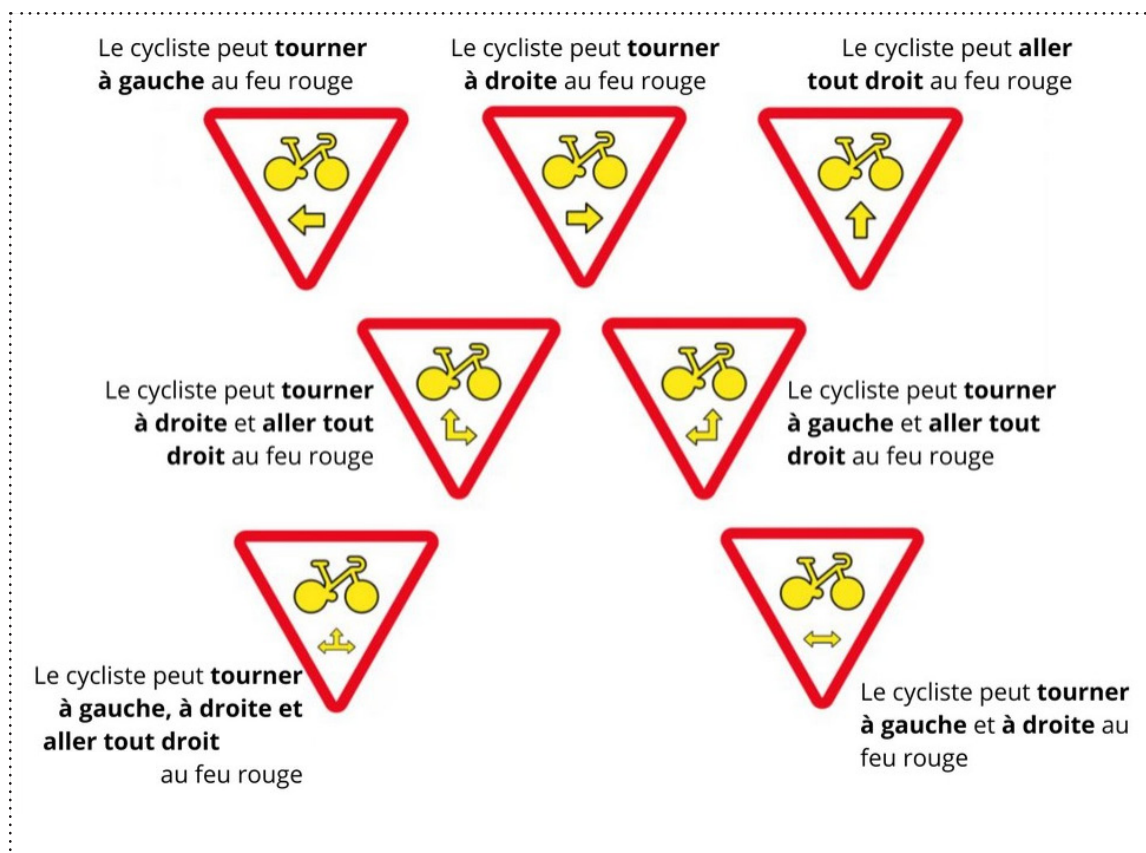
Ce panneau peut leur permettre d'aller à droite, à gauche, ou tout droit.

Néanmoins, ils doivent toujours laisser passer les piétons et également les véhicules qui bénéficient eux, du feu vert.

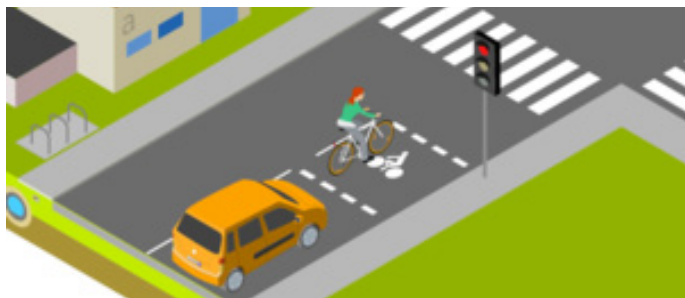
Si sous le feu rouge il n'y a aucune indication de ce style et qu'un cycliste passe, il encourt une amende de 135 €.



Photo de Roue libre à Chambéry



et ce SAS au feu à quoi ça sert ?



Le sas cycliste améliore la sécurité car il permet :

- D'être bien visible des autres usagers, évitant ainsi les problèmes liés à l'angle mort des gros véhicules ;
- De réduire les dangers liés au démarrage après passage du feu au vert ;

- De se positionner sans risque sur le côté gauche de la chaussée ;
- D'éviter de respirer les gaz d'échappement des véhicules.

Le sas vélo ou sas cycliste est un aménagement cyclable situé aux carrefours à feux.

Cet emplacement réservé au vélo, vélo à assistance électrique, utilisateurs d'EDPM (trottinettes électriques, hoverboard...) et aux scooters de moins de 50 cm³ est signalé par un marquage au sol qui permet de se placer en tête de file.



La cantine de l'Albanne s'engage dans le tri des biodéchets

La commune franchit une nouvelle étape dans sa démarche éco-responsable avec la mise en place du tri des biodéchets à la cantine de l'Albanne. Ce projet, mené en partenariat avec Grand Chambéry, vise à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, véritable enjeu de société.

La première phase de ce dispositif s'est déroulée au printemps, avant les vacances d'été, avec la réalisation de pesées des déchets alimentaires produits par la cantine (self et maternelle). Ce diagnostic a permis d'évaluer précisément les besoins et de déterminer le nombre de composteurs nécessaires pour assurer un traitement cohérent et efficace des biodéchets. Il a ainsi été établi que trois composteurs seront indispensables pour répondre au volume généré par les élèves et garantir une bonne gestion du compost.

Par la suite, la formation des agents a été organisée en deux temps :

Un premier groupe a été formé en octobre 2025, suivi d'un second en décembre 2025. Une fois l'ensemble des agents formés, Grand Chambéry pourra installer les trois composteurs au plus près du self. Cette proximité facilitera le dépôt quotidien des biodéchets par les enfants, accompagnés des agents responsables de leur encadrement, après une pesée systématique.

Au-delà de l'aspect technique, ce dispositif constitue un véritable outil pédagogique. Il permettra aux élèves de comprendre l'impact de leurs gestes, d'adopter de bonnes pratiques et de devenir acteurs de la réduction du gaspillage alimentaire. Quant aux agents, ils seront pleinement impliqués dans cette dynamique vertueuse, contribuant à ancrer durablement ces nouvelles habitudes au sein de l'établissement.

L'objectif est de mettre ensuite en place le même dispositif à l'école Concorde.

Eclairage, dysfonctionnement du terrain de foot pendant l'été

De nombreux barberaziens se sont étonnés en voyant la plaine des sports éclairée le soir sans présence de sportifs.



Lumière vue de l'extérieur...



et son reflet à l'intérieur d'un appartement

Retour sur des mesures prises en urgence.

Avec la canicule, l'été a été chaud à Barberaz comme ailleurs et particulièrement au centre-bourg. Des familles et des jeunes ont occupé l'espace jusque tard dans la nuit en ces mois de juillet et août.

Les enfants se sont adonnés à des jeux de ballon, assez peu compatibles avec la tranquillité des riverains et des commerçants.

Ils ont donc été orientés vers une zone plus propice, la plaine des jeux, et particulièrement la zone du city-stade, éloignée des habitations.

Pour accompagner cette mesure, il a été demandé à l'animateur jeunesse d'organiser des tournois de foot sur cette aire de jeu.

Il a donc été décidé de réduire la durée d'éclairage de la place de la mairie et en contrepartie d'éclairer la plaine des sports.

Malheureusement, le système de détection de présence n'a pas pu être mis en place en plein mois de juillet ce qui a entraîné un dérangement lumineux pour certains riverains proches du terrain de foot.

En effet, les nouveaux poteaux d'éclairage du terrain d'entraînement n'ont pu être réglés qu'après la réception du chantier (en septembre), impliquant de fait un éclairage non souhaité (et dérangent) d'une bonne partie des logements du quartier du Stade et du Coteau. Avec toutes nos excuses.

La fontaine transformée en bassin fleuri

La fontaine située sur la place de la mairie était une source de consommation importante d'eau du fait des fuites difficilement réparables.

De très nombreuses interventions étaient nécessaires suite à des colmatages des jets occasionnés par l'envoi, dans le bassin, de pouzzolane par les enfants.

Aussi, après concertation en conseil de quartier et un avis unanime des participants, la décision a été prise de la convertir en massif fleuri à base de vivaces.



L'histoire "d'Ulysse et du nid de frelons"

Un samedi d'été, une habitante a fait une drôle de découverte, en observant le manège du chat de sa fille, en week end à Barberaz...

Ulysse, un beau chat gris, après avoir fait sa ronde habituelle autour de la maison, s'était mis à effectuer des va-et-vient sur le balcon, la tête en l'air, depuis un bon moment, allant même jusqu'à grimper sur la rampe...

Devant cette attitude surprenante, elle a levé la tête dans la même direction et elle a vu un gros nid de frelons asiatiques, installé sous le toit ! Ce sont ces gros insectes noirs et jaunes qu'Ulysse avait repéré : comme il ne pouvait pas les signaler, notre habitante l'a fait à sa place.

Quelques clics sur le site www.frelonsasiatiques.fr, des photos sont envoyées, le nid géolocalisé sur une carte avec l'indication de sa hauteur et de sa taille et c'est tout !

Dès le dimanche matin, elle a été contactée par une entreprise, missionnée par le groupement de défense sanitaire (GDS).



Le dimanche soir, le désinsectiseur est intervenu ! Quelle rapidité pour un week end !

Toute la famille et le voisinage ont dû rester à l'intérieur, pendant les opérations.

C'est donc de derrière une vitre qu'Ulysse a assisté à un spectacle surprenant ! Une sorte de cosmonaute, muni d'une longue tige dégageait de la fumée et les frelons volaient dans tous les sens avant de mourir. Le nid n'a pas été détruit mais il a été vidé de ses habitants.

Lors des interventions, un nid plus petit a été découvert, bien caché à l'intérieur d'un arbuste.

En fait, le désinsectiseur a expliqué que le nid plus petit était le premier nid construit, appelé « nid primaire ». La reine fondatrice le crée au printemps (de la taille d'un ballon de foot), en 2 à 4 semaines. Puis la colonie migre, et en construit un autre à proximité d'une taille plus conséquente (pouvant aller jusqu'à 1 mètre).

C'est donc grâce à la perspicacité de notre ami à 4 pattes que ces 2 nids de frelons ont pu être éradiqués ! Merci Ulysse !



Fraude aux faux conseillers bancaires

La fraude aux faux conseillers bancaires est une forme d'escroquerie dans laquelle l'escroc contacte la victime en prétendant être un agent du service anti-fraude de sa banque, dont il usurpe parfois le numéro de téléphone.

L'escroc prétend avoir identifié des opérations suspectes en cours sur le compte de la victime.

Pour les bloquer, il demande à celle-ci de lui donner des codes reçus par SMS ou de confirmer des actions sur son application bancaire.

Ces actions permettent en réalité à l'escroc de valider des achats ou virements frauduleux.

Les informations utilisées pour cibler la victime (identité, adresse, coordonnées de carte bancaire...) ont pu être obtenues par hameçonnage (phishing), piratage de compte, ou encore virus voleur de mots de passe sur un appareil de la victime (ordinateur, téléphone...), etc.

Masécurité.interieur.gouv.fr

Guichet unique vers les téléservices des forces de sécurité intérieure

Ma Sécurité est une application française, accompagnant la population dans ses démarches en ligne et mettant à disposition du grand public des conseils, des numéros utiles, des actualités locales ou thématiques et une carte des commissariats et brigades de gendarmerie.



Si vous êtes victime

- Méfiez-vous des appels ou messages (SMS...) alarmants,
 - Ne fournissez jamais de mot de passe, de codes et ne validez en aucun cas des opérations dont vous n'êtes pas à l'origine,
 - Faites opposition à votre carte bancaire sans délai et changez le mot de passe de votre compte bancaire en ligne,
 - Alertez votre banque,
 - Conservez les preuves,
 - Signalez les faits sur la plateforme "Perceval",
 - Déposez plainte,
 - Réalisez une analyse (scan) antivirus complète de vos appareils,
- Pour + de conseils, contactez "info escroqueries" au 0 805 805 817.



Correspondants de nuit, médiateurs de rue



L'Agglomération Grand Chambéry en coordination avec l'État, les communes et les bailleurs sociaux, a souhaité proposer ce service de correspondants de nuit, dans le cadre de sa compétence "politique de la ville" plus particulièrement "politique de prévention de la délinquance".

À la tombée de la nuit, lorsque les rues s'endorment et que le calme s'installe, Régie Plus déploie son action à travers la médiation nocturne. Une vingtaine de correspondants de nuit tournent chaque soir, dans plusieurs secteurs clés de Chambéry et des communes aux alentours.

Leur intervention assure un relais essentiel aux services publics et contribue à maintenir un climat de confiance et de respect mutuel dans les quartiers.

Leur objectif principal est de prévenir les dégradations en assurant une présence dissuasive, tout en favorisant la communication entre tous les acteurs de la vie nocturne.

Leur approche pacifique et leur capacité à instaurer le dialogue sont des atouts majeurs pour apaiser les tensions et résoudre les conflits de manière constructive.

Grâce à leur engagement, les habitants peuvent profiter pleinement de la vie en soirée en toute sécurité et sérénité.

Cette démarche a pour objectif :

- De maintenir un climat de confiance et de respect mutuel.
- De prévenir les dégradations par leur présence et les signaler.
- De favoriser la communication entre tous, notamment à l'occasion de conflits de voisinage de la vie quotidienne et d'incivilités.
- D'assurer une présence la nuit en relais des services publics.

Vous pouvez les contacter au 06 88 78 39 77

Elections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

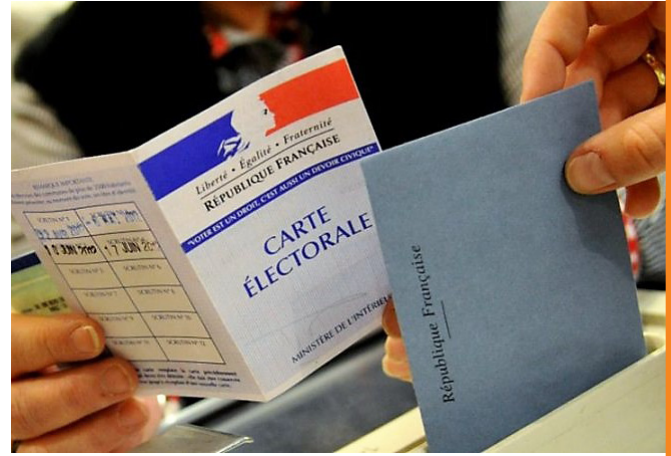
Si vous souhaitez voter, alors que vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- déménagement récent,
- acquisition récente de la nationalité française,
- droit de vote récemment recouvré.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h dans les salles polyvalentes, 1 avenue du Stade.

Se munir d'une pièce d'identité valide avec photo.



Chèque énergie 2025

Le chèque énergie, c'est une aide à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie.

Plateforme de demande accessible sur le site
www.chequeenergie.gouv.fr
 via l'espace bénéficiaire

• DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

* Point de livraison/Point de référence et de mesure



• DEMANDE PAR COURRIER

En premier lieu, il faut appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

**Demande à effectuer
avant le 28 Février 2026**

Rappel des règles de stationnement

Les places de stationnement ne sont pas réservées exclusivement aux habitants de la rue concernée.

Le stationnement d'un véhicule sur une place blanche ne doit pas excéder 7 jours consécutifs sans bouger.

Les zones bleues sont gratuites mais régulées. Elle sont limitées à 3h sur l'ensemble de la Commune avec un disque de stationnement visible depuis l'extérieur du véhicule.



La Lésine en zone 30 !



Les habitants du hameau de la Lésine étaient les derniers à attendre le passage à 30km/h de leur secteur, comme plébiscité par les riverains lors de la consultation publique du printemps 2022 !

Comme ce hameau est hors de la zone "agglomération" de la commune (matérialisée par les panneaux rouge et blanc avec le nom de Barberaz), les aménagements et le passage à 30km/h de cette route départementale devaient être validés par le Département de la Savoie.

C'est chose faite depuis l'automne 2025, puisque les services du Département ont mené des comptages de vitesse qui démontrent que celle-ci est forte dans ce secteur très fréquenté par les piétons.

Les panneaux ont été commandés et posés, le dernier hameau de la commune vient de voir sa vitesse abaissée à 30km/h.

Cela devrait permettre de répondre aux besoins des habitants du haut de la commune.

Plateau surélevé Avenue du Stade



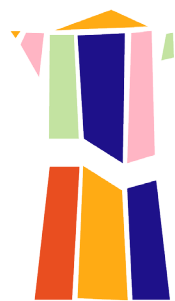
Grand Chambéry agit pour la sécurité des piétons et des cycles !

À la suite de nombreuses demandes lors des réunions de quartier et à des échanges réguliers avec Grand Chambéry, des travaux de création d'un plateau surélevé ont démarré au croisement de la Voie Verte Sud et de l'Avenue du Stade.

Cet aménagement améliorera la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui traversent à cet endroit en modérant la vitesse des véhicules sur ce secteur grâce au plateau et en rendant prioritaire la Voie Verte sur l'Avenue du stade.

Le marquage sera réalisé au printemps prochain.





Le Percolateur

tiers-lieu en Savoie

Des nouvelles du PERCO

Petit rappel : Le Perco est un lieu d'accueil pour des artisans et des artistes.

Situé 10 avenue du Mont-Saint-Michel à Barberaz, vous trouverez :

- des réparateurs de vélo, de skis, une vannière, une maroquinière, des artisanes autour de la couture, ainsi qu'un coutelier, un ferronnier dans le pôle métal.

Il y a aussi des bijoutiers, une carnettiste illustratrice, une tapissière d'ameublement, une médiatrice culturelle, des vidéastes photographes et réalisateurs...

Un pôle bois sera monté courant 2026.

Tout ce petit monde partage des synergies et une dynamique commune, avec l'envie de mutualiser les outils et compétences. Des ateliers équipés, avec l'accompagnement de professionnels ou en gestion libre, seront à votre disposition pour réaliser vos projets.

A ce jour, un travail est en cours sur l'aménagement du lieu pour pouvoir accueillir le public avec le confort et la sécurité qui s'imposent.

Le démarrage de l'aménagement d'un café-resto avance. Ouvert à tous, il permettra de créer un véritable lieu de convivialité et de partage. Il sera composé d'un bar avec une terrasse extérieure, d'une scène qui pourra accueillir tous types d'événements : concerts, théâtre, spectacles, projections, etc.

Les plus petits pourront profiter d'un espace enfant adapté pour jouer et se sentir comme chez eux.

Le Perco deviendra un lieu de vie, de loisirs et d'activités pour tous !

Le Percolateur a besoin de vous dans le cadre de sa campagne de financement participatif !
Pourquoi soutenir le projet du Perco ?

- Vous contribuez à la création d'un lieu de vie convivial et engagé.
- Vous soutenez l'artisanat local, le réemploi et le faire ensemble.
- Vous bénéficiez de contreparties sympas (boissons offertes, soirée des donateurs pour 2 personnes, bon de réduction pour un atelier découverte, ...).
- Vous faites partie de l'aventure du Perco pour cette dernière ligne droite !

Rendez-vous sur <https://www.helloasso.com/associations/le-tremplin-savoie/collectes/le-tremplin-lieu-convivial-de-creation-et-reparation> ou



L'association Art Ski Tech installée au Perco : Fifi vous propose les services suivants :

- Entretien de votre matériel de glisse,
- Récupération de votre ancien matériel (à restaurer ou à transformer).

Contact : skisrecycle@proton.me - 07 60 52 33 90

Prochaines visites du Perco - Les lundi 12 janvier et jeudi 12 février 2026 à 18h30 précises.

En 1 heure chrono, venez découvrir le projet et visiter le Tiers-lieu le Percolateur.

C'est aussi la première étape pour devenir bénévole !

Expressions libres

Expression de la liste «Mieux vivre à Barberaz»

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose » Et si c'était l'inverse ?

Notre 1er mandat s'achève et vient le temps de dresser un bilan dont nous sommes fiers et qui ne peut se résumer dans ces 2300 caractères. C'est pourquoi vous recevrez, dans les prochaines semaines, un bilan complet des actions mises en œuvre depuis le début du mandat, et qui sera l'occasion de conclure le chapitre ouvert en 2020.

Durant 6 ans, force est de constater que les deux minorités se sont comportées de manière très différente :

- l'un des deux groupes minoritaires a fait le choix de rapidement se joindre à nous en soutenant les projets menés, en amendant ceux à venir. C'est la raison pour laquelle nous avons logiquement décidé de partir unis aux prochaines élections municipales.

- l'ancienne majorité, elle, préfère depuis le début du mandat une opposition dogmatique à une opposition constructive en votant contre quasi tous les projets que nous avons mis en œuvre : extension de l'école de l'Albanne, Percolateur, nouveaux repas et tarifs à la cantine, toilettes publiques, organisation du temps de travail des agents, VMC double-flux à l'école Concorde, aides aux récupérateurs d'eau de pluie, rénovation de la maison du stade...

Au-delà d'un vote d'opposition régulier, cette dernière ne s'est pas privée de nous calomnier tout au long du mandat, en nous accusant de :

- maquiller les comptes, alors que nous avons un partenariat avec la DGFIP qui vérifie chaque centime de dépense,

- pousser la commune en situation de surendettement, alors que nous sommes largement sous les seuils d'alerte,

- d'avoir une trajectoire budgétaire inadaptée, alors que nos choix d'investissement nous ont permis d'obtenir des conditions de prêt très avantageuses et des bonifications de subventions,

- faire perdre à la commune des milliers d'euros avec le projet du Percolateur, alors que les dons et ateliers participatifs nous ont déjà fait économiser des dizaines de milliers d'euros de travaux.

Dans toutes nos décisions principales, nous avons œuvré en impliquant un maximum d'acteurs (habitants, équipes éducatives, associations...) pour développer le mieux vivre ensemble, en vous écoutant, en vous respectant.

Ce Barberaz Info est le dernier du mandat qui s'achève : nous espérons que vous aurez saisi le travail effectué depuis 2020, en vous affranchissant des calomnies de nos opposants.

Bonnes fêtes !

A. Boix-Neveu - F. Mauduit - D. Goddard - JP. Coudurier - MN. Gerfaud-Valentin - JC. Bernard - M. Le Chêne - G. Mugniery - B. Mollard - N. Prime P. Dupuis - N. Laurent - A. Maenner - P. Vachette - J. Pérot - JM. Princé Y. Rota-Bulo - JP. Tissinié - MF. Pichat - S. Selleri

Expression de la liste «Barberaz ensemble»

Lors du dernier conseil municipal nous avons assisté en pleine séance au retrait de deux délibérations concernant les finances. Celles de la Décision Modificative n°3 et celle des Autorisations de programme du mandat. La raison invoquée est le constat « d'anomalies » dans les comptes ! Nous sommes pourtant 5 jours seulement après l'envoi de la convocation sensée avoir été préparée, étudiée, vérifiée et validée. Cela rappelle des difficultés récurrentes dans la présentation des comptes et particulièrement des finances et illustre un déficit préoccupant de rigueur et de préparation dans la gestion des comptes publics. Une remise en ordre rapide s'impose, mission essentielle d'une collectivité pour garantir transparence et crédibilité. Cet énième exemple de disfonctionnement nous préoccupe...

David Dubonnet – Yvette Fétaz – Annie-Claude Thiébaud – Geneviève Mongellaz – Benoît de Rivaz

Expression de la liste «Un nouveau souffle pour Barberaz»

La sécurité des habitants notre priorité

La sécurisation des modes doux est un élément incontournable de la mobilité.

Il est important de répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité en apportant un meilleur confort aux usagers en ce qui concerne le cheminement jusqu'aux différents modes de transports, pour terminer un trajet.

La création de chemins piétonniers protégés, sur la commune, permet aux personnes en situation de handicap, aux familles, aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer en toute sécurité.

N. Laumonnier - P. Maulet

AGENDA

Janvier 2026

- 7 janvier - Don du sang
- 11 janvier - Repas des aînés
- 16 janvier 19h - Voeux à la population
- 25 janvier - soirée Conte avec La main qui parle
- 29 janvier au 1er février - Festival Barba'trac

Février

- 7 février - Spectacle de magie
- 27 février - Carnaval

Mars

- 14 mars - Soirée Conte avec la main qui parle
- 15 et 22 mars - Elections municipales
- 27 mars - Saint Patrick
- 28 et 29 mars - Festival jeux de société "les 400 jeux"

--- BREVES ---

Vos deux nouvelles adresses gourmandes dans le Centre-Bourg :

- La Table de Barberaz
Restaurant/Bar
23 route d'Aprmont
04 79 26 15 26

- La boulangerie "l'Arôme"
19 route d'Aprmont
04 79 33 10 57

RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2026
du 15 janvier au 14 février

DECHETTERIE MOBILE
Samedi 3 janvier 2026
9h à 12h30 et 13h15 à 15h00
avec une benne à sapins !
Jeudi 9 avril - jeudi 9 juillet et
samedi 31 octobre.